

1) Résultats phase d'ajustement du mouvement

◆ 295 postes proposés : 13 postes « classes » restés vacants (hors TR Zil ou TR ZDA=personnel en surnombre anciennement « R.D. »).

Ces postes vacants sont tous situés dans le Pays de Gex, dans lequel seuls 6 TR ZDA ont été nommés. Le SNUipp demande si les TR ZDA de la circonscription de Bellegarde seront nommés sur celle du Pays de Gex. Le service DIPER répond que non dans la mesure où ces TR ZDA Bellegarde seront nommés sur leur circonscription sur des postes fractionnés restants. De même dans les autres circonscriptions. Les postes vacants dans le Pays de Gex seront attribués à des ineats ou à des TR ZIL de la circonscription, diminuant mécaniquement le nombre de remplaçants disponibles. Pour rappel, sur les 30 postes de TR ZIL Pays de Gex (dont 6 créés cette année), 3 sont vacants ... la situation du non remplacement risque d'être plus difficile encore que cette année.

Autres pistes envisagées pour pourvoir les postes vacants :

- pour le DASEN : 98 étudiants (M1 à 1/3 temps ou M2 à temps plein si admissibles au dernier concours) se sont portés volontaires pour devenir contractuels dans l'Ain.

- pour le SNUipp-FSU : nous demandons le recours à la liste complémentaire. Pour le concours « 2013 n°2 » (concours PEILLON), impossible avant juin 2014. Pour le concours « 2013 n°1 » (concours CHATEL), impossible pour le DASEN car la cession a été clôturée par le 2^{ème} concours. Cette impossibilité devrait être levée par le Ministère selon le SNUipp-FSU. Au niveau académique, 40 candidats ont eu 0 à l'entretien professionnel (en général pour motif de « manière de servir » inadaptée) : ils ont donc été éliminés. La moyenne des candidats admissibles a ainsi fortement baissée, et le DASEN n'est pas favorable à recruter les candidats ayant obtenu des notes trop basses...

◆ Priorités médicales : tous les enseignants bénéficiant d'une priorité médicale ou sociale (à titre provisoire cette année) mais n'ayant pas obtenu de poste lors du mouvement principal ont vu leur bonification reconduite pour le mouvement complémentaire et ont été affectés en amont du second mouvement.

◆ Postes de complément de PES : certains postes sont composés par + de 4 ¼. Ces ¼ de postes supplémentaires correspondent à des postes de PES fractionnés en 4/4. Des tableaux de service sont mis en place pour organiser le service de ces collègues, qui seront reçus le 3 septembre dans leurs circonscriptions pour prendre connaissance de leur planning annuel. Ils seront complètement dispensés d'APC.

Ces collègues ne sont pas considérés comme des TR par l'administration donc ne toucheraient pas l'ISSR mais les frais de déplacement. C'est problématique car ils seront des périodes entières sans être sur leur fraction habituelle. Le DASEN note le questionnaire et dit qu'il faut réfléchir à ce statut en interrogeant les services de frais de déplacement. Il est nécessaire d'attribuer à ces collègues une école de rattachement (résidence administrative à partir de laquelle les frais sont calculés).

Des modifications de dernière minute ont encore eu lieu sur les postes du second mouvement : environ 15 professeurs sont concernés par la modification d'au moins ¼ de leur poste cette année.

◆ Nomination des « surnombres » (TR ZDA) : comment affecter plusieurs personnes qui ont choisi le même secteur où il y a plusieurs écoles ? Les collègues concernés ont choisi un secteur de collège. Au regard du faible nombre de TR ZDA, il est peu probable que soient proposés plusieurs postes d'un même secteur à ces TR ZDA qui seront départagés au barème. Dans ce cas, DIPER choisira le poste le plus poste de la résidence personnelle.

Le projet d'affectation sera envoyé aux organisations syndicales autour du 17 juillet, date à laquelle l'administration souhaitait organiser un groupe de travail ! Tous les TR ZDA seront affectés à ce moment là, ainsi que les entrants dans le département et seront informés par le service DIPER.

◆ Mi temps annualisés : toutes les demandes ont été acceptées car tous les jumelages ont été possibles.

◆ Direction pourvue au 2nd mouvement : les collègues nommés auront une priorité seulement s'ils sont inscrits sur liste d'aptitude et si les directions étaient vacantes à l'issue du 1^{er} mouvement.

2) Résultats appel à candidature et postes à Profil

Postes de directeurs :

DIR EPPU Villette-Sur-Ain : GRACIO Béatrice à titre provisoire

DIR EPPU Les Chardons Bleus à Crozet : pas de candidatures

DIR EPPU Clément Chazalet à Echevenex : COULPIER-GAMBIER Mathieu à titre provisoire

DIR EPPU Apremont : pas de candidatures

DIR EPPU Massieux : DELEENS Isabelle à titre provisoire

DIR EPPU du Verger à Cessy : DECOUX RENAUDIER Emilie à titre provisoire

DIR EPPU Brion : BOULME Isabelle à titre provisoire

DIR EPPU Vouvray Chatillon-en-Michaille : BRIGNON Florence à titre provisoire

DIR EPPU Blyes : DELHOMME Nathalie à titre provisoire

DIR EMPU Villars-les-Dombes : CHASTAN Marie à titre provisoire

DIR EPPU Beluizon à Trévoux : ECKERT Sylvie à titre provisoire

DIR Treffort Cuisiat : KOENIG Alexandra à titre provisoire

Directions à profil (décharge complète) :

DIR EPPU M. Pinard à Bellegarde : PARRA Michel à titre définitif

DIR EPPU J.L Aubert à Nantua : DUFAYET Estelle à titre définitif -

Direction d'application :

DIR Les Vennes à Bourg-en-Bresse : HARTVICK Cédric à titre provisoire

Postes à profil :

Responsable de l'unité locale de l'enseignement au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse : VALCKE Marie-Pierre à titre provisoire

Enseignant en unité locale au centre pénitentiaire de Bourg : DHIMENE Adil à titre provisoire

Enseignant en CHAV à l'école Jean Moulin à Oyonnax : ROILLET Vanessa à titre définitif

Poste de Maître soutien RAR au collège J. Rostand à Arbent : PERNIER Amandine à titre définitif

Poste de Maître soutien RRS à l'EPPU Arlod à Bellegarde : MARTIN-LOUVIER Jessica à titre définitif

Postes allophones :

Aucun candidat n'a à la fois la certification et la liste d'aptitude : priorité aux enseignants avec le diplôme universitaire FLE/FLS et avec expérience.

Poste d'enseignant pour élèves allophones à l'EPPU St-Exupéry à Bourg-en-Bresse : BONNET-BALLET Carine à titre provisoire

Poste d'enseignant pour élèves allophones à l'EPPU Jean Jaurès à Ambérieu : 50 % allophones + 50 % à compléter : ZULIAN Laure à titre provisoire

Postes ULIS :

Poste ULIS collège St-Exupéry Ambérieu-en-Bugey : COURTOIS Martial à titre définitif

Poste ULIS collège Armstrong Beynost : MACE Pauline à titre provisoire

Poste ULIS collège Fournet Jassans : JACOUD Anne-Laure à titre définitif

Poste ULIS collège Prévessins-Moens : CHASLES Camille à titre provisoire

Postes de C.P.C. :

CPC ASH : LETOCART Alan à titre provisoire

CPC EPS Bourg II : RIGAUD Claire à titre définitif

CPC EPS Cotière : COLIN Anne Emmanuelle à titre définitif

CPC Bellegarde : PERRIER Isabelle à titre provisoire

CPC EPS circonscription Bresse : Raphaël DAUBOURG à titre provisoire

Postes C.P.D. auprès de l'I.E.N. Adjointe – Poste à profil :

Conseiller pédagogique départemental : DUMAS Gilles

◆ Postes à profil : le SNUipp, opposé au profilage des postes réitère la demande que des critères soient connus des candidats, par soucis de transparence. L'administration accepte cette demande et établira des critères propres aux postes profilés. Le jury en place sera départemental.

◆ Derniers appels à candidatures : sur St Rambert (poste RRS) et sur la Grande Reyssouze, les dossiers seront étudiés et la décision prises par le DASEN cette semaine (mercredi 10 juillet probablement).

3) Affectation des PES

◆ Le SNUipp propose que soit examinée la possibilité d'intégrer des points enfants au barème des PES. Un groupe de travail est proposé par Mme Charbonnier. Le DASEN exprime une réserve de principe : ce sont des stagiaires, non des titulaires.

◆ La question de l'implantation des postes de PES est reposée (2 années de suite dans la même école, 2 PES dans la même école). Mme Charbonnier indique que des écoles sont concernées 2 années de suite car elles ont pleinement remplies leur mission.

◆ Pour les prolongations de stage, DIPER proposera des affectations en cours d'année lorsque les personnes concernées reviendront.

◆ Le projet de formation a été modifié et entériné. Il sera communiqué prochainement aux représentants du personnel.

4) Disponibilités

58 disponibilités de droit sont comptabilisées.

5) Ineat Exeat

◆ 6 ineats assurés sur les 19 possibles. Ils seront affectés le plus tôt possible. Ces ineats ont rempli la même fiche que les TR ZDA en choisissant une zone puis des sous secteurs géographiques.

◆ 10 xeats ont obtenus leur ineat pour un autre département. Le SNUipp-FSU dénonce le problème de décalage de calendrier entre les départements qui n'étudient les ineats que début septembre, date à laquelle les exeats sont annulés par le DASEN de l'Ain. Le SNUipp demande que pour ces départements, l'Ain accorde un délai supplémentaire, comme cela a pu être le cas par le passé. Le DASEN affirme que les règles sont établies (accord de l'Exeat jusqu'au 31 août) mais que dans des situations exceptionnelles, il pourrait accepter un délai supplémentaire.

6) Questions diverses

◆ Hors classe : suite à l'annonce du ministre du passage de 2 à 3 % des collègues à la hors classe chaque année, le SNUipp demande à ce que les collègues concernés soient informés au plus vite. Le DASEN ne dispose pas encore de circulaire ni de directive et refuse de s'engager, même à titre officieux sur le nombre et le nom des collègues concernés dès le mois de septembre prochain. Cela peut avoir des conséquences sur le choix ou non de partir à la retraite en septembre 2013 (possibilité d'annuler sa demande jusqu'à la veille du jour J).

◆ Création de 100 postes d'aide administrative (type EVS) : le SNUipp demande la création d'un groupe de travail pour établir les critères d'affectation (écoles qui pourraient en bénéficier). Ce groupe de travail devrait avoir lieu le 26 août.

◆ Liste des personnes retenues pour la formation CAPASH en cours d'exercice (sur 2 ans) : BARBI Thierry option F – BENECH Véronique option E – BENEZETH Jacqueline option D – CAPALDI Christine option D – CARTE Charlène option D – CINQUIN Sandrine option F – COGNET Caroline option D – DEGRANGE Bruno option F – DUBREUIL Cyril option D ou F – DUVAL-COURTOIS Nadine option D – ENEE Bruno option D – FABRE Florence option F – FORET Chantal option E – GABRIEL Olivier option F – GUIGNET Colette option F – HANI Sakina option D – JACQUES Francine option D – MACE Pauline option D – MAILLET Séverine option F – MANSOUR Christelle option C – MINET Clément option F – MOULARY-PINEL Laure option D – PEYRARD Ludivine option E – RIAS Fanette option F – RODRIGUES VIANA Patricia option D

◆ Versement de l'ISSR aux RD : suite à notre intervention, une collègue doit voir sa situation revue suite au refus de l'administration de lui verser l'ISSR depuis la rentrée !

◆ Le SNUipp demande une reconnaissance (financière) pour le travail de concertation des collègues dont les communes passent à 4,5 jours en septembre. Le DASEN estime que les Indemnités Péri Educatives ne relèvent pas de ce type de concertation, mais parle plutôt de vacances (heures supp). Le ministre avait émis l'idée d'exonérer ces personnes du DAPE : nous y reviendrons pour l'APC et les heures de concertations en général. Tout ceci sera étudié dans le cadre du comité départemental de suivi des rythmes scolaires.

Analyse du SNUipp-FSU

Le DASEN reconnaît lui-même que malgré les 61 postes attribués au département de l'Ain, la situation des ressources humaines sera tendue : il indique que le problème ne vient pas du manque de postes mais de la difficulté à les pourvoir, et notamment du nombre important de disponibilités, temps partiels... Il précise qu'il faudra recruter 30 personnes (contractuels). La situation s'annonce d'ores et déjà tendue, notamment dans la circonscription du Pays de Gex.

Pour le SNUipp-FSU la dégradation des conditions de travail (nombres d'élèves par classe en hausse, mutations et affectations difficiles, salaires gelés, accès au logement difficile dans certains secteurs géographiquement éloignés, vie trop chère...) sont responsables du manque de personnel.

Le SNUipp rappelle l'organisation d'un rassemblement devant la Préfecture de l'Ain à l'occasion du CDEN de rentrée (dernières mesures d'ajustement de la carte scolaire) le mercredi 4 septembre et déposera un préavis de grève couvrant la première quinzaine de septembre. Il relancera le ministre quant à l'audience demandée il y a plus d'un mois, pour obtenir des moyens en postes comme en personnels (recours à la liste complémentaire inévitable mais préférable aux contractuels).

